

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES

RAPPORT D'ACTIVITÉ



2021

EDITO DU PRÉSIDENT

Même si la situation sanitaire de l'année 2021 a nécessité des adaptations de travail pour les services administratif et technique, le volume d'activités réalisé par le SDEV s'est maintenu à un haut niveau, aussi bien pour les travaux sur les réseaux électriques et sur les réseaux d'éclairage public, qu'en maintenance et en détection de ces derniers.

Après de nombreuses réunions de négociation avec Enedis, qui ont mobilisé l'exécutif et les services du SDEV, un nouveau contrat de concession a été signé le 22 décembre 2021 pour une durée de 30 ans. Le schéma directeur qui va guider les investissements sur le réseau de distribution électrique est décliné en plans pluriannuels de 4 ans avec pour objectifs de maintenir un bon niveau de qualité de fourniture d'électricité, de sécuriser les réseaux, de renouveler les ouvrages sensibles et de développer les réseaux du futur. Il s'agit maintenant d'assurer le suivi dans la mise en œuvre de ce nouveau contrat.

Dans le domaine de la transition énergétique et plus particulièrement de la mobilité électrique, l'action du SDEV s'est poursuivie tout au long de l'année par des échanges avec les communes pour définir les futurs emplacements d'installation de bornes de recharge. Le schéma de déploiement prévu sur plusieurs années, a été validé par le Préfet des Vosges en décembre, ce qui souligne la qualité du travail accompli. L'investissement important de près de 3 millions d'euros du SDEV (avec les programmes Climaxion et Advenir) contribue à la mobilité électrique sur le territoire Vosgien et les premières bornes doivent être installées en 2022.

En 2021, les communes ont majoritairement approuvé la modification des statuts qui permet au SDEV de proposer des prestations de Conseil en Energie Partagé (CEP), ce service devrait progressivement monter en puissance. Ceci s'inscrit pleinement dans les actions en faveur de la transition énergétique par l'aide qui peut être apportée aux collectivités pour réaliser des économies d'énergie.

Début 2021, Candice Meneghello est venue étoffer le service comptabilité, facturation. Ses compétences sont également mobilisées dans la communication externe en particulier pour diffuser l'actualité sur la page Facebook du SDEV en complément du site Internet, entièrement refondu. Le site Internet étant un média riche d'informations mais aussi un moyen de communication, il est également la porte d'entrée vers les applications spécifiques de cartographie d'éclairage public et de gestion de la maintenance ; aussi, je vous encourage vivement à l'utiliser.

Ce bref résumé de l'année 2021 démontre le dynamisme et les savoir-faire du SDEV et je remercie les équipes du Syndicat et les Élus qui œuvrent au maintien de la qualité du service public de distribution de l'électricité et qui servent les communes Vosgiennes au mieux de leurs intérêts.



SERGE RENAUX
PRÉSIDENT

SOMMAIRE

1	FAITS MARQUANTS	p. 5 - 8
2	PRÉSENTATION DU SDEV	p. 9 - 10
3	L'ÉQUIPE DU SDEV	p. 11 - 15
4	LES MISSIONS DU SDEV	p. 16- 25
5	TRANSITION ENERGÉTIQUE	p. 26 - 31
6	COMMUNICATION ET OUTILS DE GESTION	p. 32 - 33
7	FINANCES / ACTIVITÉ COMPTABLE	p. 34 - 37

1



FAITS MARQUANTS 2021

SIGNATURE DU NOUVEAU CONTRAT DE LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

Conformément aux dispositions de l'article L2224-31 du code des collectivités territoriales, le SDEV, en tant qu'Autorité Concédante de la Distribution publique d'Électricité (AODE) dans les Vosges est tenu de négocier et conclure un contrat de concession avec les concessionnaires que sont Enedis et EDF.

Ce document sert de base au contrôle du bon accomplissement des missions de service public par ses concessionnaires, ainsi que de la performance des réseaux.



CHIFFRES CLÉS

48
MIN

Critère B (temps moyen annuel de coupure par usager Basse Tension) devant être maintenu à moins de 60 min sur la durée du contrat

13,6
M€

Programme Pluriannuel d'Investissement sur les 4 premières années

Après finalisation des négociations, le SDEV, Enedis et EDF ont signé le 22 décembre 2021 un nouveau contrat de concession.



Samia HENRY (Directrice EDF Lorraine), Serge RENAUX (Président du SDEV) et Jean-Marc BAIZÉ (Directeur Enedis Lorraine)

Signé le 22 décembre 1995 pour une durée de 30 ans, le contrat de concession liant le SDEV, Enedis et EDF a été renouvelé avant son terme du fait de l'existence d'un nouveau modèle de contrat négocié nationalement en décembre 2017, en vue de moderniser le cadre contractuel de la distribution d'électricité.

Sur cette base, le SDEV a engagé avec Enedis et EDF, à partir de février 2020, des discussions particulièrement longues à conduire et rendues difficiles par les refus globalement opposés par Enedis aux demandes, formulées par le SDEV, d'adapter ledit modèle national au vu de son contexte local particulier.

Ces difficultés ont abouti à plusieurs situations de blocage. Les négociations ont cependant pu être reprises après l'insistance des équipes de négociation. Et c'est ainsi, après près de deux ans de négociations, que le contrat a été signé le 22 décembre 2021, pour une durée de 30 ans à compter du 1er janvier 2022.

Il traduit la volonté d'écrire ensemble une nouvelle page de la concession afin de pérenniser un service de qualité pour les utilisateurs du réseau public de distribution d'électricité dans les Vosges.

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, POINT CLÉ DU NOUVEAU CONTRAT DE CONCESSION

Le SDEV, Enedis et EDF ont saisi l'occasion du renouvellement du contrat de concession pour prendre en compte la transition écologique. Cet enjeu essentiel des années à venir n'apparaissait pas dans l'ancien contrat de concession. Ce nouveau contrat fait donc converger transition écologique, développement des territoires, maîtrise des consommations et satisfaction des usagers.

Dans la continuité de l'ancien contrat, il concrétise également les principes fondamentaux auxquels les trois parties demeurent attachées : service public, égalité de traitement et péréquation tarifaire, solidarité, cohésion sociale et optimisation territoriale.

Les enjeux de la transition écologique sont pris en compte, de façon concrète, par le réseau public de distribution qui n'est plus uniquement chargé de distribuer l'électricité.

Ainsi, il s'adapte pour accueillir l'essor des énergies renouvelables (90% d'entre elles y sont connectées), il accompagne et favorise les nouveaux usages de l'électricité (mobilité électrique, autoconsommation, numérisation et décarbonation des usages), il contribue à la recherche et à l'expérimentation de nouvelles sources de performance (hydrogène, stockage de l'électricité...).

DES INVESTISSEMENTS MAITRISÉS ET UN MAINTIEN DE LA QUALITÉ DE L'ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

Ce renouvellement du contrat de concession offre également une visibilité et des garanties accrues quant aux investissements sur le réseau public de distribution d'électricité, afin d'optimiser son développement et sa modernisation, au plus haut niveau possible de sécurité et de qualité d'alimentation.

Les parties signataires se félicitent de la conclusion de cet accord qui contribue à ancrer durablement la mission de service public modernisé de la distribution d'électricité sur le territoire de l'AODE, au service de 4 ambitions partagées :

1. Maintenir un bon niveau de qualité de l'électricité distribuée,
2. Sécuriser les réseaux et améliorer la résilience,
3. Renouveler les ouvrages sensibles,
4. Développer les réseaux électriques de demain, accueillir les nouveaux usages, accompagner le développement du territoire et la transition écologique.

LES COMITÉS SYNDICAUX ET RÉUNIONS DU BUREAU



5 Comités Syndicaux et 9 réunions du Bureau sur l'année 2021.

LES COMMISSIONS

- Commissions Environnement et Cadre de Vie & FACE : 23/06/2021
- Commission Transition Energétique : 10/12/2021
- Commission Consultative des Services Publics Locaux : 15/12/2021



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AMV



Le SDEV a participé en tant qu'exposant à l'AG de l'Association des Maires des Vosges le 05 novembre 2021.

REUNIONS DE PRÉSENTATION DU SDIRVE

Plusieurs réunions de présentation de la compétence IRVE et déploiement du schéma directeur ont été organisées par le SDEV, notamment sur 3 sites : Contrexéville, Nomexy et Sainte Marguerite ; ainsi qu'en visioconférence.



2



PRÉSENTATION DU SDEV

LE SDEV AU SERVICE DES COMMUNES VOSGIENNES

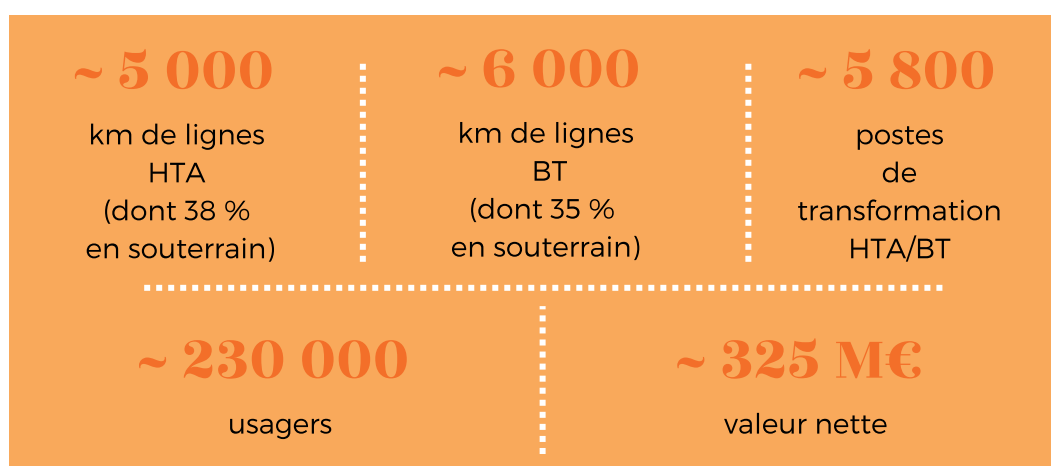
Le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

En qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité (AODE) sur le département, il a pour but d'organiser et de gérer le service public de distribution d'énergie électrique, dont les concessionnaires sont Enedis (pour la partie distribution d'électricité) et EDF (pour la partie vente d'électricité aux tarifs réglementés et aspects sociaux).

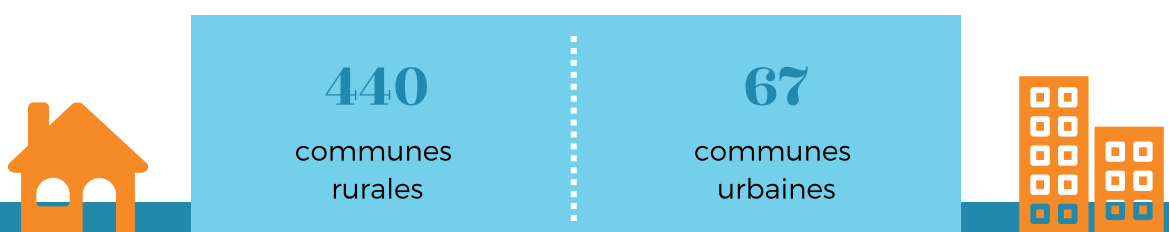
Émanation de l'ensemble des communes vosgiennes, le SDEV contribue à l'aménagement du territoire, à la préservation de l'environnement et à la défense des intérêts de nos concitoyens.



PATRIMOINE DE LA CONCESSION



COMPOSITION DE LA CONCESSION




3



L'ÉQUIPE DU SDEV


LE BUREAU SYNDICAL

MEMBRES DU BUREAU




MEMBRES DU BUREAU


VICE-PRÉSIDENTS




Président
1er Adjoint de la commune de **Poussay**
Serge **RENAUX**




Vice-Président
Délégué au budget
Adjoint de la commune de **Saint-Dié-des-Vosges**
Mustafa **GUGLU**




Vice-Président
Délégué au renouvellement du cahier des charges et au contrôle de concession
3^e Adjoint de la commune de **Nomexy**
Jean-Michel **COMBEAU**




Vice-Président
Délégué à la transition énergétique
1^{er} Adjoint de la commune de **Housseras**
Philippe **ANTONOT**




Vice-Président
Délégué à la communication
Maire de la commune de **Madegney**
Thierry **CHAPELIER**




MEMBRES DU BUREAU




Adjointe de la commune de **Gérardmer**
Nadine **BASSIERE**




Maire de la commune de **Pierpont-sur-Arentèle**
Claude **HUSSON**




Maire de la commune de **Saint-Maurice-sur-Moselle**
Thierry **RIGOLLET**




MEMBRES DU BUREAU




Maire de la commune de **Neuvillers-sur-Fave**
Daniel **TISSERAND**




Conseiller municipal de la commune de **Liffol-le-Grand**
Valentin **FIORINI**




Maire de la commune de **Gironcourt-sur-Vraine**
Joël **BRESSON**




MEMBRES DU BUREAU




Maire de la commune de **Lignéville**
Gilbert **BOGARD**



Conseiller municipal de la commune de **Vecoux**
Steve **BEKAI**



Conseiller municipal de la commune de **Plainfaing**
Olivier **ANCEL**



LE COMITÉ SYNDICAL

Suite aux élections municipales de 2020, le Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de 60 représentants des communes membres, désignés dans les conditions ci-après.

- Election des Délégués titulaires et suppléants pour les communes comptant plus de 7 500 habitants :

Les conseils municipaux des communes adhérentes au Syndicat dont la population est supérieure à 7 500 habitants (chiffre population légale totale INSEE en vigueur au 1er janvier 2020) ont élu un nombre de Délégué(s) titulaire(s) et suppléant(s), par tranche totale ou partielle de 7 500 habitants, selon le tableau indiqué ci-dessous :

COMMUNE	POPULATION TOTALE	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
EPINAL	33 148	5	5
GERARDMER	8 598	2	2
GOLBEY	8 757	2	2
REMIREMONT	8 013	2	2
SAINT DIE DES VOSGES	20 137	3	3
THAON LES VOSGES	9 101	2	2

- Election des Délégués titulaires et suppléants pour les communes comptant jusqu'à 7 500 habitants.

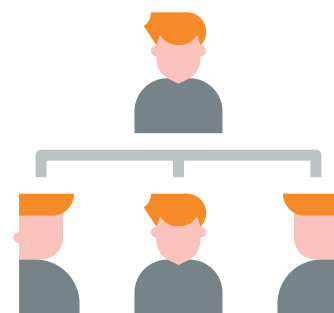
Les communes comptant jusqu'à 7 500 habitants (chiffre population légale totale INSEE en vigueur au 1er janvier 2020), sont regroupées en comités locaux au niveau des intercommunalités auxquelles elles appartiennent (sauf pour la commune de Vicherey rattachée géographiquement pour l'occasion au Comité Local de la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien), et constituent ainsi un collège électoral au sens de l'article L 5212-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Constitution des Comités Locaux : chaque Conseil Municipal des communes concernées a élu un Délégué titulaire.

Désignation des Délégués au Comité Syndical par les collèges électoraux

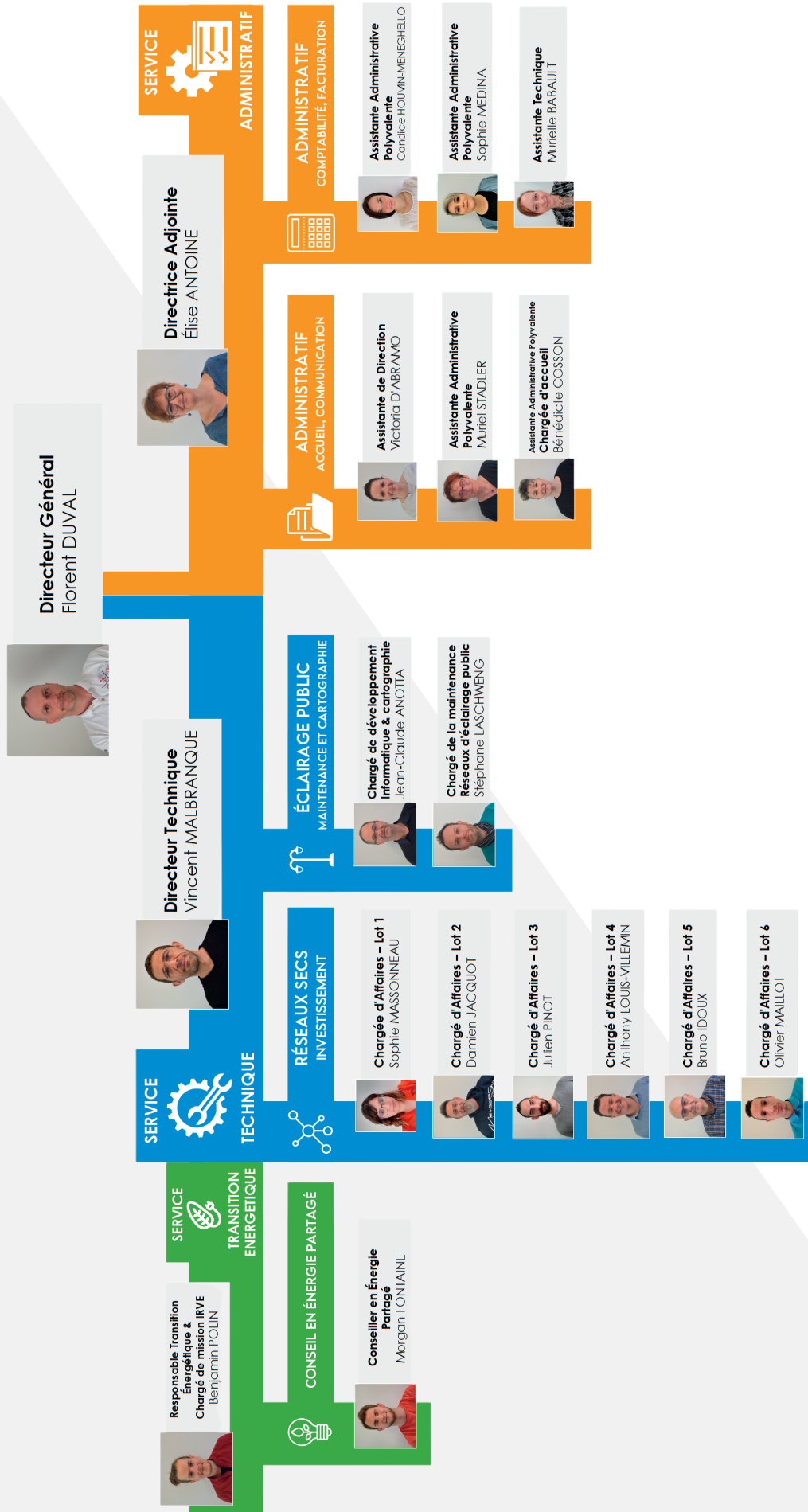
Dans le périmètre de chaque Comité Local, le Syndicat a convoqué chaque Délégué communal afin de procéder, au sein de ce Comité Local, à l'élection des Délégués qui siègent au Comité Syndical.

Le Syndicat, en lien avec la structure intercommunale de rattachement a donc organisé, courant septembre 2020, pour ces communes, l'élection du ou des Délégué(s) titulaire(s) et suppléant(s), à raison d'un Délégué titulaire et d'un Délégué suppléant par tranche totale ou partielle de 7 500 habitants, à savoir :

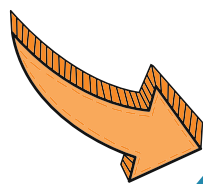
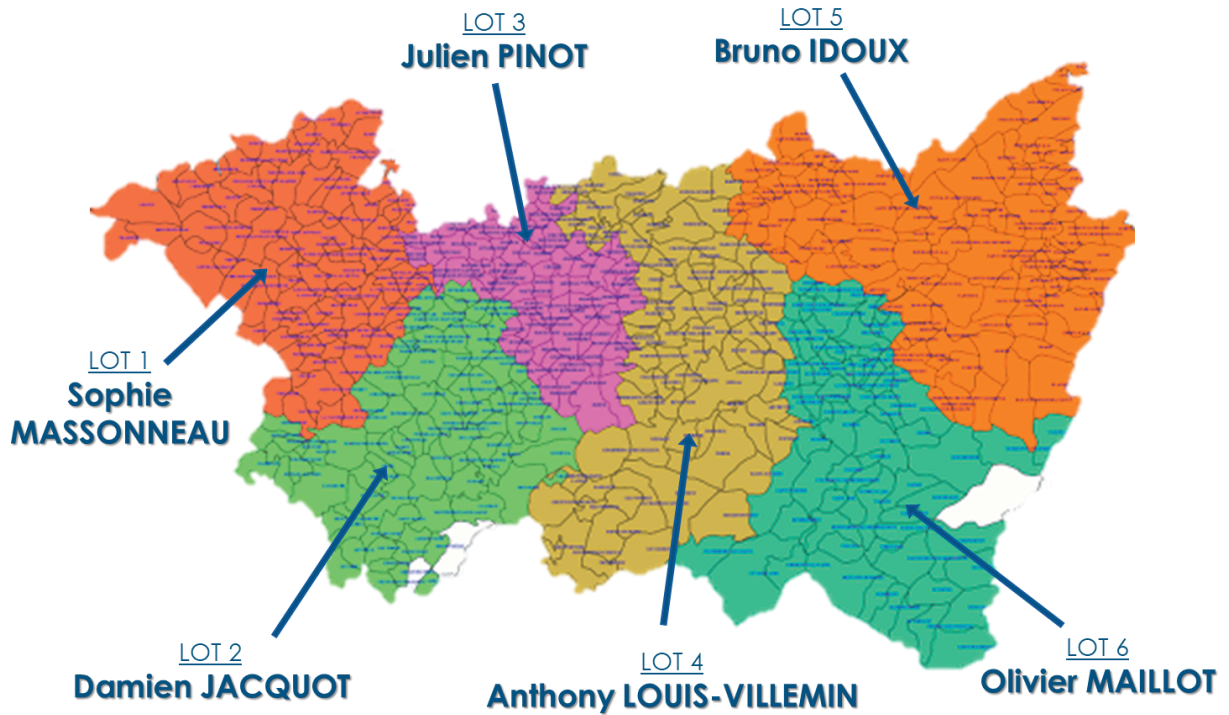


POPULATION	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
0 - 7 500	1	1
7 501 - 15 000	2	2
15 001 - 22 500	3	3
22 501 - 30 000	4	4
30 001 - 37 500	5	5
37 501 - 45 000	6	6

ORGANIGRAMME DES SERVICES



RÉPARTITION DES COMMUNES PAR LOT ET PAR CHARGÉ D'AFFAIRES



Voir les coordonnées
des chargés d'affaires
en annexe 1

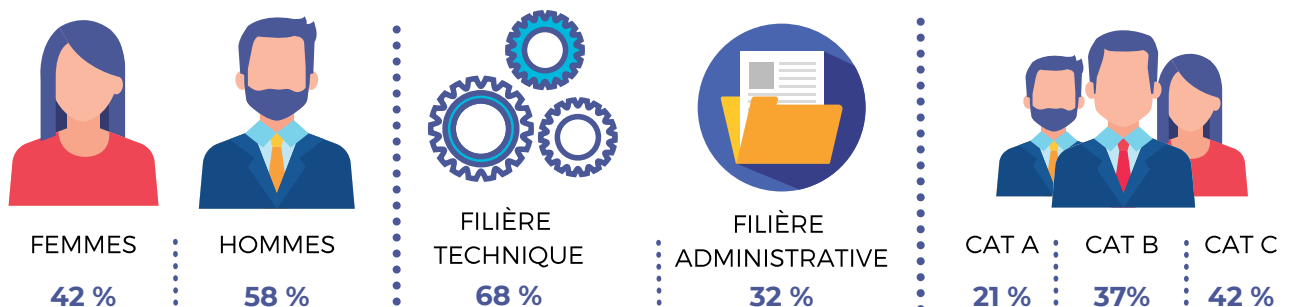
MOUVEMENTS DU PERSONNEL

DÉPART

Thimothée HENRY

RÉPARTITION DES AGENTS

Jusqu'à fin 2021



4



LES MISSIONS DU SDEV

LES TRAVAUX

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie, l'enfouissement des réseaux aériens existants (électriques, téléphoniques et d'éclairage public) peut répondre à plusieurs préoccupations :

- **Aspect esthétique** (embellissement visuel d'un espace)
- **Aspect environnemental** (végétation moins impactée et champs électromagnétiques diminués)
- **Résistance face aux contraintes extérieures** (intempéries, branchages, ...)
- **Aspect sécurité** (dissimulation des fils en cuivre nu)

La demande et/ou proposition peut venir de la commune, du SDEV ou d'Enedis, elle est le résultat d'un constat fait au préalable sur le réseau en question.



€

6 685 871 €

MONTANT TOTAL DES
ENFOUISSEMENTS
2021

EXTENSION DES RÉSEAUX

Les extensions du réseau électrique ont pour but le **raccordement d'un tiers** :

Un particulier, pour

- une construction individuelle
- un commerce
- un bâtiment agricole ...

Une collectivité publique, pour

- une mairie, une salle des fêtes
- un lotissement communal, une zone artisanale
- un relais de téléphonie mobile ...

Dans certains cas (création d'un lotissement, nouvelle habitation en périphérie etc.), l'extension des réseaux électriques peut être associée à une extension du réseau d'éclairage public et/ou du réseau de communications électroniques (Orange).

€

1 493 941 €

MONTANT TOTAL DES
EXTENSIONS
2021

RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Le renforcement consiste à **améliorer le réseau public de distribution** d'électricité en résorbant principalement les chutes de tension importantes et/ou récurrentes chez les usagers ; il est alors nécessaire d'adapter ou réadapter le réseau électrique afin d'éviter tout client mal alimenté (CMA).

Le SDEV ainsi qu'Enedis privilégient 2 techniques :

- **Remplacement des lignes basse tension** de faible section par des câbles aériens torsadés isolés (aériens) ou des câbles de section supérieure (souterrain)
- **Création d'un poste de transformation** à proximité des points de consommation

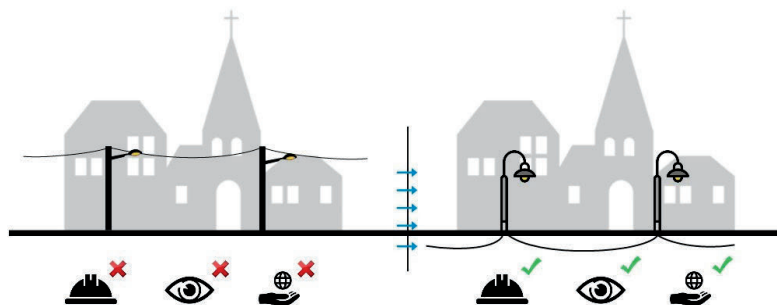


€

1 655 966 €

MONTANT TOTAL DES
RENFORCEMENTS
2021

DÉROULEMENT D'UN ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX



1

DEMANDE DE LA COMMUNE & RÉCEPTION AU SDEV AVANT LE 31/12 DE L'ANNÉE N

2

ENVOI DE L'AVANT PROJET CHIFFRÉ A LA COMMUNE AU PLUS TARD LE 01/03 DE L'ANNÉE N+1

3

RÉCEPTION PAR LE SDEV DE LA DÉLIBÉRATION COMMUNALE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX AVANT LE 15/04 DE L'ANNÉE N +1

4

COMMISSION ET ATTRIBUTION LE CAS ÉCHÉANT D'UNE SUBVENTION EN JUIN DE L'ANNÉE N +1

5

DE 2 À 10 MOIS : DEMANDE D'UNE ESQUISSE DES TRAVAUX ORANGE PUIS CHIFFRAGE ENVOYÉ À LA COMMUNE (PROGRAMMATION ANNUELLE DE L'ENSEMBLE DES DOSSIERS)

6

TRANSMISSION AU SDEV DE LA DÉLIBÉRATION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX ORANGE

7

+ 2/3 MOIS MAXI : ÉTUDE PAR LE MAÎTRE D'OEUVRE ET APPROBATION PAR ENEDIS ET ORANGE

8

+ 1 MOIS : DIFFUSION DES ARTICLES R323-25* AUX ENTITÉS CONCERNÉES ET TRAITEMENT DES RÉPONSES

9

DÉMARRAGE DES TRAVAUX PUIS MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEAU RÉSEAU (DÉLAIS SELON AMPLEUR DES TRAVAUX)

DÉLAI TOTAL DE 8 À 24 MOIS

Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (déclaration préalable pour postes, intempéries...)

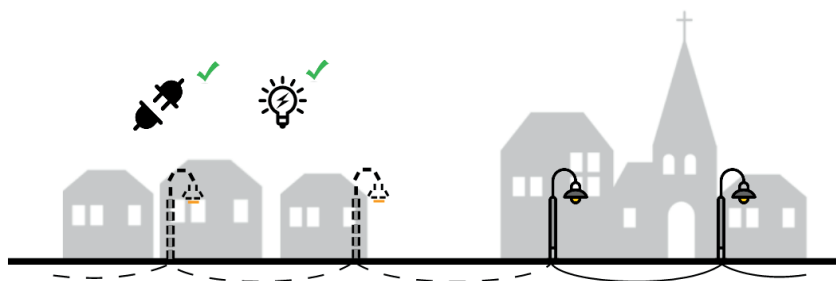
NB : Pour le réseau d'éclairage public, la démarche est menée parallèlement à celle d'Orange avec 2 étapes supplémentaires : la réalisation de l'avant-projet par le maître d'œuvre et la consultation pour l'achat du matériel.

***Article R323-25** du Code de l'Énergie, relatif à l'approbation et réalisation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage doit consulter les maires des Communes et les gestionnaires des domaines publics du territoire où les ouvrages doivent être implantés, ainsi que les gestionnaires des services publics concernés par le projet.



DÉROULEMENT D'UNE EXTENSION DE RÉSEAUX



1

DEMANDE D'ENEDIS ADRESSÉE AU SDEV (APRÈS DEMANDE DE RACCORDEMENT D'UN PARTICULIER OU DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME PAR LA COMMUNE OU LA COLLECTIVITÉ COMPÉTENTE VIA L'ARE - AGENCE RACCORDEMENT ÉLECTRICITÉ).

2

RÉCEPTION DE LA DEMANDE AU SDEV

3

+ 1 MOIS MAXI : TRANSMISSION À LA COMMUNE DE L'AVANT-PROJET CHIFFRÉ POUR DÉLIBÉRATION

4

TRANSMISSION AU SDEV DE LA DÉLIBÉRATION COMMUNALE POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

5

+ 2 MOIS MAXI : RÉALISATION DE L'ÉTUDE PAR L'ENTREPRISE ET APPROBATION PAR ENEDIS (ET ORANGE SI CONCERNÉ)

6

+ 1 MOIS : DIFFUSION DES ARTICLES R323-25* AUX ENTITÉS CONCERNÉES ET TRAITEMENT DES RÉPONSES

7

DÉMARRAGE DES TRAVAUX PUIS MISE EN EXPLOITATION DU NOUVEAU RÉSEAU (DÉLAIS SELON AMPLEUR DES TRAVAUX)

DÉLAI TOTAL DE 3,5 À 6 MOIS*

Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (déclaration préalable pour postes, intempéries...*)

* Pour les extensions éligibles aux subventions du FACE, ajouter le délai d'attribution de la subvention

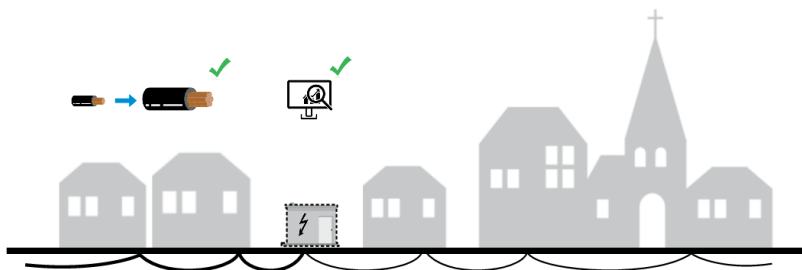
NB : Pour le réseau d'éclairage public, la démarche est menée parallèlement à celle d'Orange avec 2 étapes supplémentaires : la réalisation de l'avant-projet par le maître d'œuvre et la consultation pour l'achat du matériel

***Article R323-25** du Code de l'Énergie, relatif à l'approbation et réalisation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage doit consulter les maires des Communes et les gestionnaires des domaines publics du territoire où les ouvrages doivent être implantés, ainsi que les gestionnaires des services publics concernés par le projet.



DÉROULEMENT D'UN RENFORCEMENT DE RÉSEAUX



1

DEMANDE D'ENEDIS ADRESSÉE
AU SDEV APRÈS ÉLABORATION
D'UNE "FICHE PROBLÈME"

2

RÉCEPTION DE LA DEMANDE
AU SDEV

3

TRANSMISSION À LA COMMUNE DE
L'AVANT-PROJET CHIFFRÉ POUR
DÉLIBÉRATION

4

TRANSMISSION AU SDEV DE LA
DÉLIBÉRATION COMMUNALE POUR
LE FINANCEMENT DES TRAVAUX

5

+ 2 MOIS MAXI : PASSAGE EN COMMISSION ET ATTRIBUTION LE
CAS ÉCHÉANT D'UNE SUBVENTION (EN FONCTION DU NOMBRE DE
DOSSIERS À DÉPOSER ET DES CRÉDITS DISPONIBLES DANS LES
PROGRAMMES DE SUBVENTION)

6

+ 2/3 MOIS MAXI : ÉTUDE PAR LE
MAÎTRE D'OEUVRE ET
APPROBATION PAR ENEDIS

7

+ 1 MOIS : DIFFUSION DES ARTICLES
R323-25* AUX ENTITÉS CONCERNÉES ET
TRAITEMENT DES RÉPONSES

8

DÉMARRAGE DES TRAVAUX PUIS MISE EN
EXPLOITATION DU NOUVEAU RÉSEAU
(DÉLAIS SELON AMPLÉUR DES TRAVAUX)

DÉLAI TOTAL DE 5 À 10 MOIS

Sous réserve de la signature des conventions de passage éventuelles, démarches administratives diverses (déclaration préalable pour postes, intempéries...)

NB : Pour les renforcements coordonnés avec du génie civil du réseau de communications électroniques, ajouter les délais de réalisation de l'esquisse par les services d'Orange et les délais de délibération de la commune sur l'avant-projet chiffré relatif à ce génie civil.

***Article R323-25** du Code de l'Énergie, relatif à l'approbation et réalisation des ouvrages des réseaux publics d'électricité.

Un mois avant le début des travaux, le maître d'ouvrage doit consulter les maires des Communes et les gestionnaires des domaines publics du territoire où les ouvrages doivent être implantés, ainsi que les gestionnaires des services publics concernés par le projet.



CHANTIERS 2021 - ENFOUISSEMENTS

COMMUNE D'ARCHETTES

Début des travaux : novembre 2020



Fin des travaux : novembre 2021



AVANT TRAVAUX



APRÈS TRAVAUX

ENFOUISSEMENT BT - FT - EP RUE DU 22 SEPTEMBRE

COMMUNE DE DOMBROT-LE-SEC

Début des travaux : octobre 2020



Fin des travaux : juin 2021



AVANT TRAVAUX

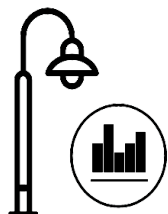


APRÈS TRAVAUX

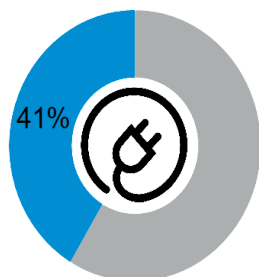
ENFOUISSEMENT BT - FT - EP RUE DU PRAILLY

COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

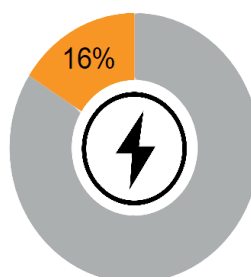
La maîtrise de l'éclairage public est une source importante de réduction des consommations électriques. La vétusté des installations étant la principale cause de la surconsommation, l'ADEME incite les collectivités à renouveler leur parc.



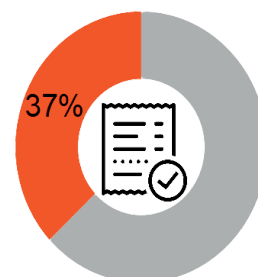
Pour les **collectivités territoriales** :
L'énergie consommée
par l'éclairage public =



consommations
d'électricité



consommations **toutes**
énergies confondues



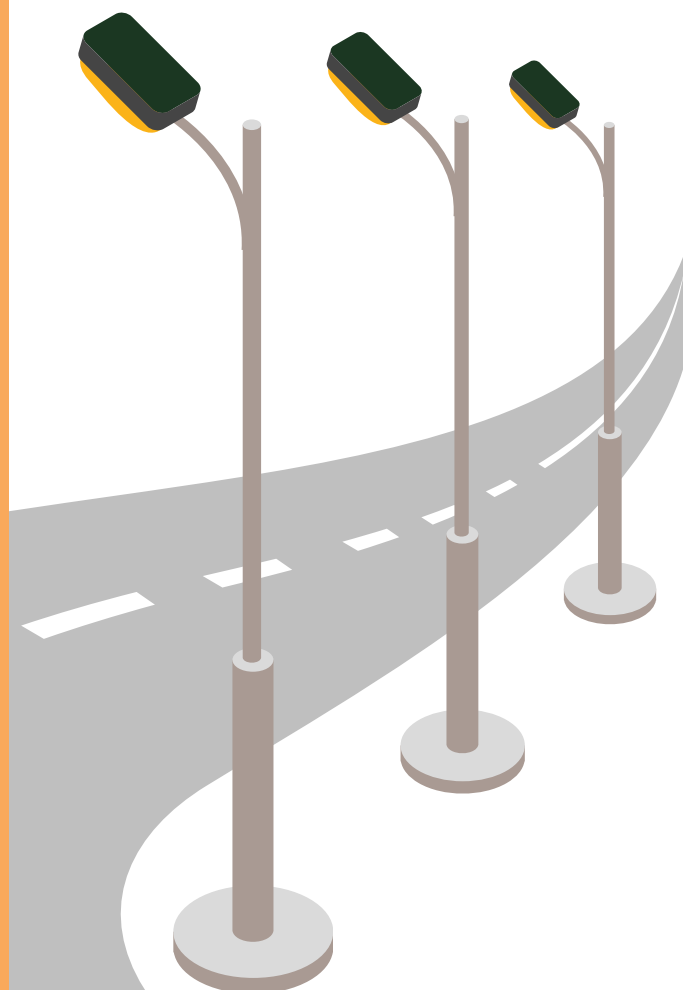
facture
d'électricité

Le SDEV propose donc à ses communes membres **d'assurer la continuité et la qualité du service d'éclairage public**, en leur apportant son expertise pour optimiser la gestion de leur réseau, dans les domaines de :

- l'**investissement** : maîtrise d'ouvrage des installations nouvelles et des renouvellements d'installation
- la **maintenance préventive et curative** de ces installations

Les Collectivités ont ainsi le choix entre **trois options** exclusives l'une de l'autre :

- soit de **confier** au Syndicat l'**investissement et la maintenance**
- soit de **confier** au Syndicat uniquement l'**investissement**, en conservant à sa charge la maintenance du réseau
- soit de **ne pas transférer** la compétence au Syndicat

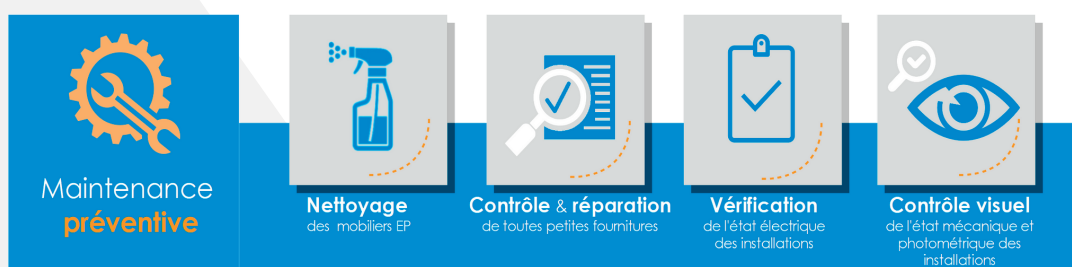


COMPÉTENCE ÉCLAIRAGE PUBLIC

MAINTENANCE PRÉVENTIVE

La maintenance préventive (visite annuelle d'entretien) a pour objet de réduire les risques de pannes, d'améliorer le service à l'utilisateur et de maintenir dans le temps les performances à un niveau proche du neuf.

Elle porte sur les points lumineux et les armoires de commande, et comprend :

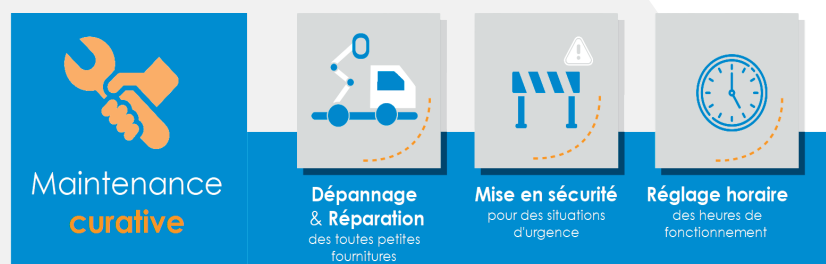


MAINTENANCE CURATIVE

Les demandes d'interventions ponctuelles, de dépannages et de mises en sécurité sont engagées directement par la commune auprès de l'entreprise titulaire du contrat de maintenance, avec information au SDEV. Ce dernier informe la commune de l'accord de facturation relatif à chaque intervention suivant la nature du dysfonctionnement constaté.

Dans le cas où il est nécessaire de réaliser des travaux post-intervention, le SDEV soumet le devis correspondant préalablement à l'accord de la commune.

Le contrat de service de maintenance du réseau d'éclairage public inclut :



DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 DÉCEMBRE 2021

58

demandes d'intervention de mise en sécurité (sinistres)

589

demandes d'intervention pour 1 ou plusieurs points EP isolés HS / au moins 3 points EP consécutifs HS

43

demandes "autres" (réglages horloges, travaux avec CD88 ou Communes,...)

690

demandes d'intervention au total



INTERVIEW

MONSIEUR ALAIN BARBE
MAIRE DE RAPEY

La commune de RAPEY a la particularité d'être l'une des 5 plus petites communes des Vosges en nombre d'habitants, seulement 23 rapéens et rapéennes résident dans ce charmant village niché sur les bords du Rulles, affluent du Colon qui se jette à son tour dans le Madon.

Le ban communal s'étend sur 3,03 km² et son positionnement géographique sur l'axe Charmes - Mirecourt situe la commune loin des axes routiers fréquentés mais néanmoins proche des centres d'activité, ce qui lui confère une qualité de vie que bien des communes peuvent lui envier.

Alain BARBE est le premier magistrat de cette commune depuis maintenant 4 mandats, il gère les finances de la commune en bon père de famille soucieux de la bonne utilisation des deniers publics, comme il le dit.

Les ambitions de la commune sont corrélées au budget et elle ne peut se permettre d'être dispendieuse. Mais grâce à la solidarité nationale et aux diverses sources de subventions, la commune peut se targuer d'inscrire régulièrement des programmes de travaux d'investissement avec comme projet, notamment, la future réfection d'une voirie communale nécessaire au désenclavement du village et à l'activité majoritairement agricole de la commune ; dans les années à venir sont prévues également la mise en place d'un abribus et la pause de caniveaux dans le village.



Thierry CHAPELIER : " Monsieur le Maire, avez-vous déjà eu recours aux services du SDEV au cours des derniers mandats ? "

Alain BARBE : " Il me semble que le Syndicat est déjà intervenu dans le cadre d'extension du réseau pour l'alimentation de bâtiments agricoles et de l'enfouissement d'une partie des réseaux. "

T.C : " Pouvez-vous nous présenter la nature des travaux réalisés sur votre commune ? "

A.B : " Les travaux qui sont conduits en ce moment concernent l'enfouissement des réseaux aériens de la commune, car la taille des engins agricoles rendait difficile certaines manœuvres et représentait des risques d'accident, ainsi que de façon induite des ruptures de fourniture aux habitants. Le transformateur étant lui aussi frappé d'obsolescence il a été déplacé au centre du village et renouvelé par un matériel plus adapté. "

T.C : " Pensez-vous que votre commune aurait pu réaliser ce programme de travaux nécessaire sans l'aide technique et le soutien financier du SDEV ? "

A.B : " Je pense que les procédures auraient été plus lourdes pour la commune, la passation de marchés publics pour la maîtrise d'œuvre, puis pour la réalisation des travaux, ainsi que le suivi des dossiers qui représentent une charge lourde pour une commune de cette strate, et même si Marie-Madeleine notre secrétaire de mairie est aguerrie à ces exercices, son temps de travail est déjà bien occupé. On peut donc en conclure que le soutien technique et financier du Syndicat d'Electricité est le bienvenu et qu'il confirme la pertinence de cette structure. "

T.C : " Quel est le montant du programme de travaux réalisé sur votre commune ? "

A.B : " Environ 100 000 € "



INTERVIEW

MONSIEUR ALAIN BARBE
MAIRE DE RAPEY

T.C : " Le chantier est en cours d'achèvement, pouvez-vous nous donner votre avis sur son déroulement et sur la nature des relations avec vos différents interlocuteurs ? "

A.B : " Le chantier sera livré en mai, j'ai apprécié le professionnalisme des équipes, ainsi que la réactivité et l'implication du bureau d'études EFFIM "

T.C : " Connaissez-vous les compétences exercées par le SDEV ? "

A.B : " Je connais les compétences liées à l'enfouissement, à l'extension et au renforcement des réseaux ; mais je n'ai qu'une connaissance partielle des autres compétences : IRVE ou Conseiller en Énergie Partagé, dernière compétence à laquelle nous n'avons pas adhéré faute de bâtiment communal outre la Mairie qui était auparavant l'école et sa classe unique. "

T.C : " Avez-vous d'autres projets qui pourraient concerner le SDEV dans les années à venir ? "

A.B : " Nous aurons peut-être de possibles extensions de réseaux consécutives à de nouvelles constructions ou à l'implantation de nouveaux bâtiments agricoles en périphérie du village, mais pas dans un avenir proche. "

T.C : " Si vous aviez un souhait par rapport aux compétences du SDEV quel serait-il ? "

A.B : " Je souhaiterais que le Syndicat puisse être également un acteur du déploiement de l'éclairage solaire autonome, il me semble que ce type d'éclairage est particulièrement adapté à certaines situations d'habitat dispersé et qu'il permet à moindre coût de rendre le service à la population. "

Pour conclure : La commune de RAPEY n'est pas une belle endormie, son conseil et sa population travaillent de concert pour la moderniser et la rendre attractive. Même dans nos campagnes et peut-être de façon différente de celle des urbains, nos villageois sont eux aussi soucieux d'écologie et demandeurs de services. Grâce au SDEV, ils peuvent aussi bénéficier comme les autres Vosgiens d'un service efficace de façon pérenne.



5



TRANSITION ENERGETIQUE

SERVICE IRVE *

*INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

" Une année 2021 riche et importante pour le déploiement des IRVE "



Après une année 2020 de lancement du service (étude du territoire pour quantifier et cibler les besoins), cette année 2021 a permis de confronter le travail théorique avec la volonté et les dynamiques présentes sur le département.

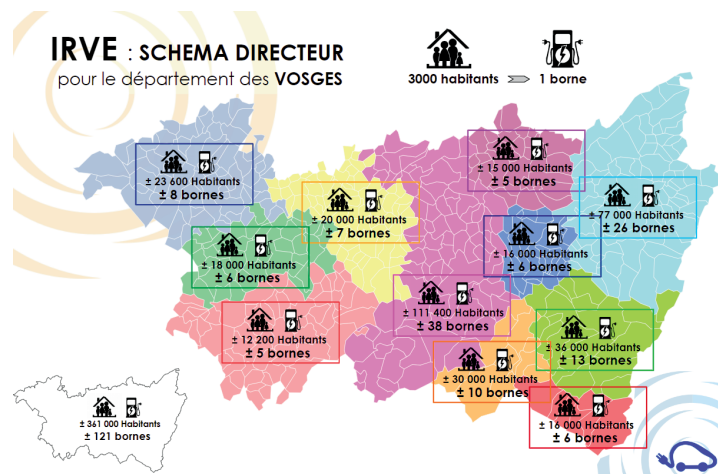
Avec ce schéma de déploiement des IRVE, l'objectif était d'avoir une base objective d'échanges à proposer aux différentes communes du territoire.

Le schéma de déploiement ainsi que le règlement relatif à la compétence IRVE ont connu des modifications suite aux réponses obtenues des communes, notamment pour permettre d'intégrer les EPCI dans les démarches.

Par ailleurs, en parallèle des échanges avec les communes pour valider les emplacements des IRVE, la réglementation concernant le déploiement des bornes a évolué avec la parution d'un guide d'aide à l'élaboration des SDIRVE (Schémas Directeurs pour les IRVE).

Ce guide indique les étapes à suivre pour l'élaboration d'un tel document et précise que ce dernier nécessite une validation par le Préfet.

Un dernier ajustement du SDIRVE a donc été réalisé par les services du SDEV afin qu'il réponde à la réglementation en vigueur.



LES DIFFÉRENTES ÉTAPES DU DEPLOIEMENT DU SDIRVE

- 1 RÉDACTION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA COMPÉTENCE IRVE
- 2 SOUMISSION DU RÈGLEMENT À L'APPROBATION DES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL
- 3 VOTE À L'UNANIMITÉ DU RÈGLEMENT PAR LES MEMBRES DU COMITÉ SYNDICAL
- 4 PROPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE IRVE À L'ENSEMBLE DES COMMUNES VOSGIENNES
- 5 RECENSEMENT DES RÉPONSES OBTENUES

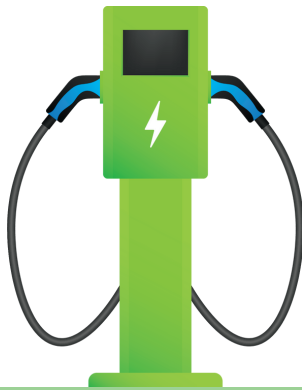
RÉPONSES OBTENUES FIN 2021 SUR LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE IRVE

(277/507 communes ont répondu)

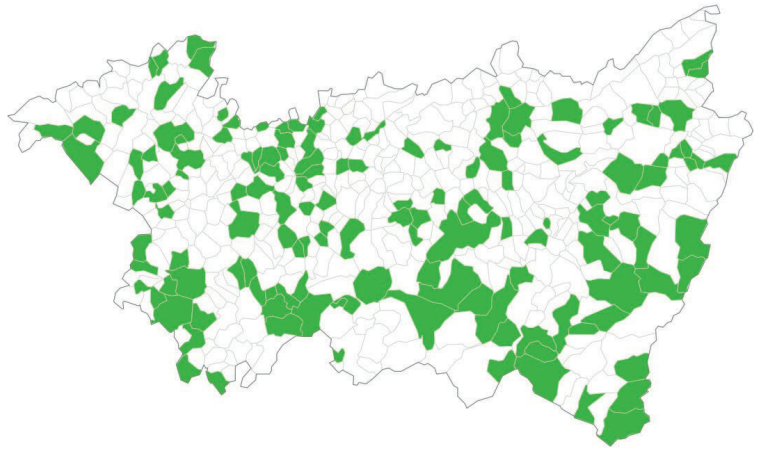
144
communes transfèrent la compétence au SDEV

133
communes ne transfèrent pas la compétence au SDEV





CARTE
DES COMMUNES VOSGIENNES
AYANT TRANSFÉRÉ
LA COMPÉTENCE IRVE



C'est ainsi que le 10 décembre 2021, le SDEV a reçu la validation des services de la Préfecture, labélisant officiellement, et **pour la 1ère fois en France**, notre document en Schéma Directeur pour les IRVE (SDIRVE).

Cette fin d'année a permis également le lancement du marché de fourniture des bornes dont l'attribution a été réalisée en janvier 2022 (entreprise retenue : DBT de Brebières).

2022 va donc voir la concrétisation de tout ce travail préalable avec la pose des premières bornes de recharge.



PREMIER SDIRVE
LABELISÉ DE
FRANCE



CARTE
DES EMPLACEMENTS
DES 25 PREMIÈRES
BORNES DE RECHARGE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

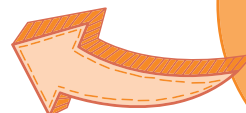
POLIN Benjamin

Responsable Transition Énergétique
Chargé de mission IRVE

☎ 03 29 29 25 16

☎ 06 08 96 69 80

@ benjamin.polin@sdev88.fr



POUR TOUT
RENSEIGNEMENT
VOUS POUVEZ
CONTACTER
BENJAMIN, NOTRE
CHARGÉ DE
MISSION IRVE



ÉLECTRO-MOBILITÉ

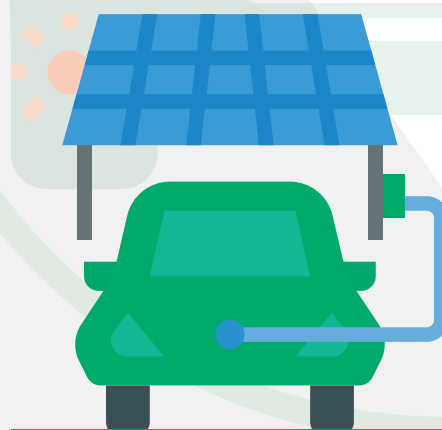
Dans la continuité du développement des mobilités durables, le SDEV a décidé d'agrandir son parc automobile en se dotant d'une superbe Peugeot E-208 100 % électrique.

Soucieux de l'impact carbone sur l'environnement et de son engagement auprès des communes vosgiennes adhérentes pour déployer les IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques), le choix d'un véhicule à énergie verte était pour le Syndicat une évidence.

Ce nouveau véhicule permet essentiellement aux agents de notre service Transition Énergétique d'aller à la rencontre des communes, ainsi qu'au service Administratif d'assurer les courts déplacements quotidiens.

Pour apporter plus de visibilité et pour permettre au SDEV d'être rapidement identifié, il a été décidé de le sérigraphier avec un design imaginé par les agents du Syndicat.

La construction prochaine d'un auvent avec panneaux photovoltaïques et abritant une borne électrique avec deux points de recharge permettra aux voitures électriques du SDEV de rouler avec une énergie verte.



SERVICE CEP

CONSEIL EN ENERGIE PARTAGÉ



Depuis plusieurs années maintenant, le SDEV souhaite davantage investir et développer des solutions et services autour de la transition énergétique, enjeu primordial de notre époque.

Cette année 2021 fût l'occasion de donner vie à ces projets, puisqu'en plus de la mission IRVE, le SDEV proposera désormais (à partir du 1er janvier 2022) un service de Conseil en Energie Partagé (CEP).

Bien que ce service ne soit pas précurseur sur le territoire (car déjà présent au sein de la CAE et du Pays de la Déodatie), c'est désormais l'intégralité des communes vosgiennes qui pourront, si elles le souhaitent, bénéficier de cette prestation de CEP.

Le SDEV interviendra donc sur les secteurs jusqu'alors non couverts par un Conseiller en Energie Partagé.

L'objectif de ce service est d'accompagner les collectivités dans la recherche de solutions permettant de faire des économies d'énergie.

La 1ère étape étant d'établir un inventaire complet de son patrimoine (bâtiments, éclairage public, véhicules).

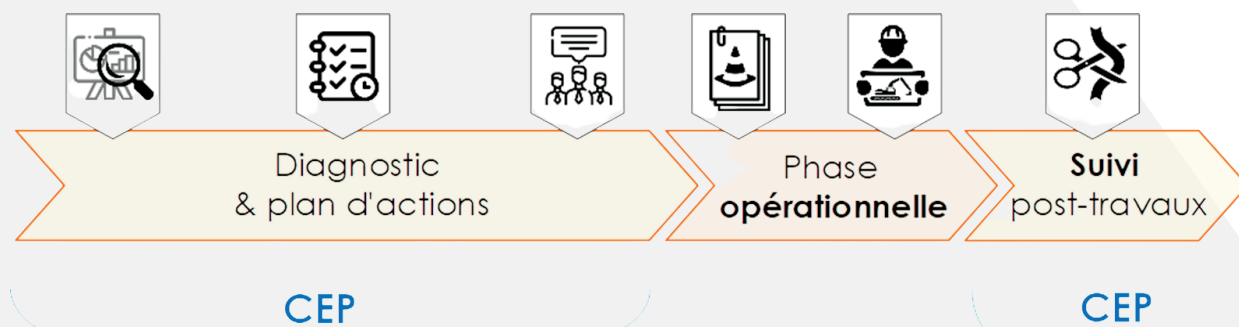
Les éléments sont ensuite analysés un à un pour permettre d'avoir une vision claire sur les performances énergétiques et les sources potentielles d'économie énergétique.

Une fois la phase d'analyse terminée, un plan d'actions hiérarchisées est présenté et affiné avec la commune afin qu'elle puisse par la suite lancer les actions adaptées (travaux d'isolation, changement de chaudière, remplacement de matériel d'éclairage public etc).

UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ POUR UNE MEILLEURE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE



LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT DU CEP AUX COMMUNES



SERVICE CEE

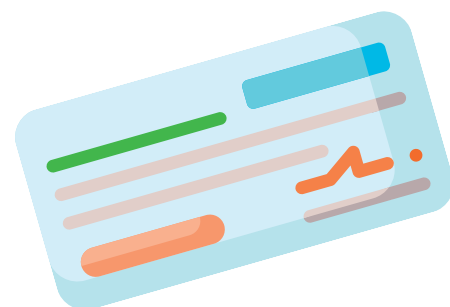


Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
*Ministère de la Transition
écologique et solidaire*

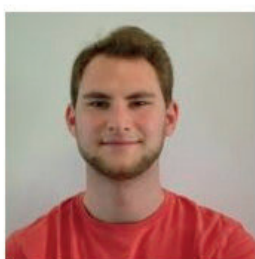
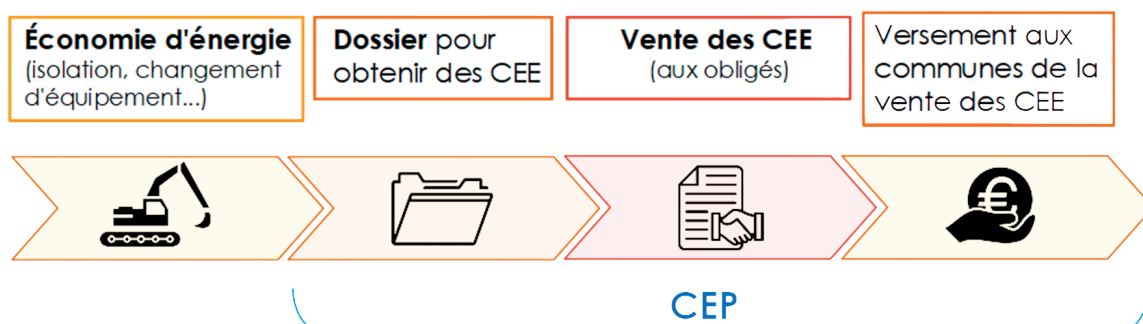
VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Dans ce même objectif, le SDEV propose également la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE). Ce service a pour but de mutualiser les compétences et le temps nécessaire au montage des dossiers de demande de CEE.

Ce dispositif relativement complexe et chronophage ne semble pas toujours intéressant pour des petits travaux ponctuels. Avec ce service, le SDEV rend accessible ces primes CEE et propose aux communes qui le souhaitent de valoriser leurs travaux et de leur reverser le montant de la vente des CEE. Un pourcentage (15 ou 20%) est conservé par le SDEV pour compenser les coûts du service.



LES ÉTAPES DE L'ACCOMPAGNEMENT AUX COMMUNES POUR LA VALORISATION DES CEE



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

FONTAINE Morgan

Conseiller en Énergie Partagé

☎ 03 29 29 25 17

📞 06 08 99 52 71

@ morgan.fontaine@sdev88.fr

POUR TOUT
RENSEIGNEMENT
VOUS POUVEZ
CONTACTER
MORGAN, NOTRE
CONSEILLER EN
ÉNERGIE PARTAGÉ

6

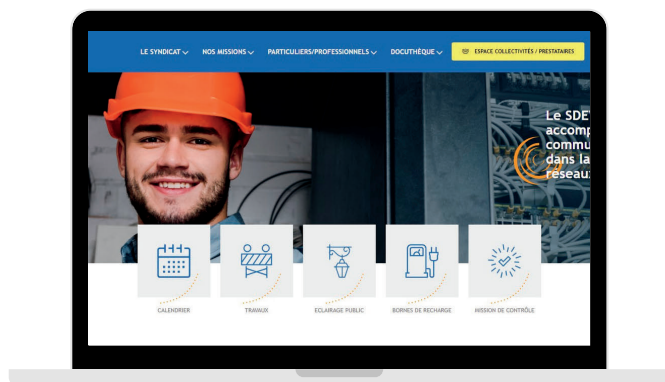


COMMUNICATION ET OUTILS DE GESTION

NOUVEAU SITE INTERNET

Le SDEV souhaitant davantage se faire connaître et reconnaître, cette nouvelle interface permet de renforcer son image auprès des collectivités mais aussi du grand public en donnant tout d'abord un accès pratique et rapide à l'information et dans une seconde mesure, en renseignant sur des sujets plus larges, institutionnels ou d'actualité.

Plus moderne et plus innovant, ce nouveau site est une réelle plus-value pour les communes adhérentes avec sa plateforme de services : suivi des projets en cours, SIG intégré pour l'éclairage public, téléchargements, conseils sur la réglementation en vigueur, IRVE, ...



www.sdev88.fr

MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE INTERNET FIN DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2021

SINFONI

Plateforme collaborative ayant pour but d'améliorer la communication entre les différents acteurs du projet et permettant également un meilleur suivi de l'état d'avancement des chantiers.



CARTOGRAPHIE ÉCLAIRAGE PUBLIC

Carte interactive permettant de consulter le réseau d'éclairage public de la commune concernée.



GMAO

(Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur) est un logiciel permettant d'effectuer en ligne les demandes de dépannage pour le réseau d'éclairage public et simplifier le suivi de la maintenance entre les communes, le SDEV et les prestataires.





FINANCES / ACTIVITÉ COMPTABLE

FINANCES

Malgré un léger fléchissement de sa capacité d'autofinancement ces dernières années, le Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges continue de présenter une situation financière saine qui lui permet chaque année de réaliser d'importants investissements pour la modernisation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications sur le département.

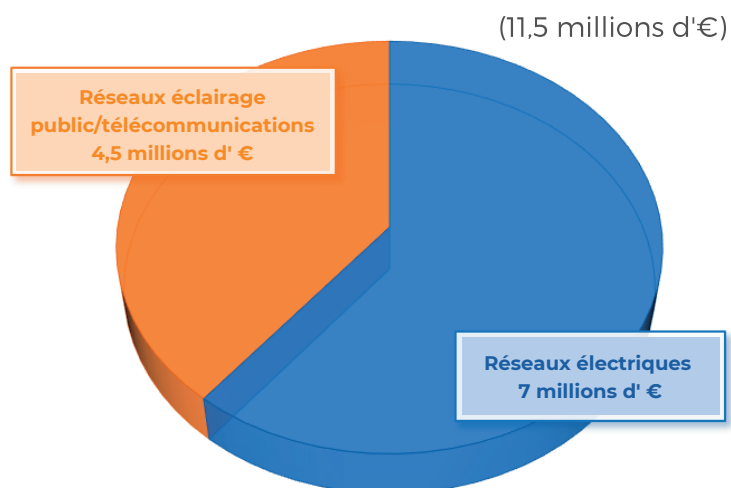
Ainsi, malgré une année 2021 encore perturbée par la crise sanitaire (problèmes d'approvisionnement, mesures sanitaires contraignantes sur les chantiers, absentéisme dû au covid, télétravail...), l'activité au SDEV aura été soutenue tout au long de l'année.

Il faut donc souligner que le volume d'activité de 2021, malgré les difficultés conjoncturelles rappelées ci-dessus, est supérieur aux années habituelles (hors 2019 qui était une année historique pour le SDEV).

L'exercice comptable 2021 a aussi été marqué par :

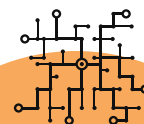
- une augmentation des **subventions d'investissement perçues (corrélativement aux travaux réalisés) passant de 6.5 millions € à 7.5 millions €**
- une augmentation du **montant perçu de Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) (+ 138 000 € par rapport à 2020, soit + 4.7 %),**
- une augmentation du **montant des redevances versées par le concessionnaire passant de 2 270 000 € à 2 450 000 €,**
- une stabilité des **dépenses de personnel : 927 000 €.**

TRAVAUX RÉALISÉS



~ 500 000 €

de maintenance sur le réseau d'éclairage public

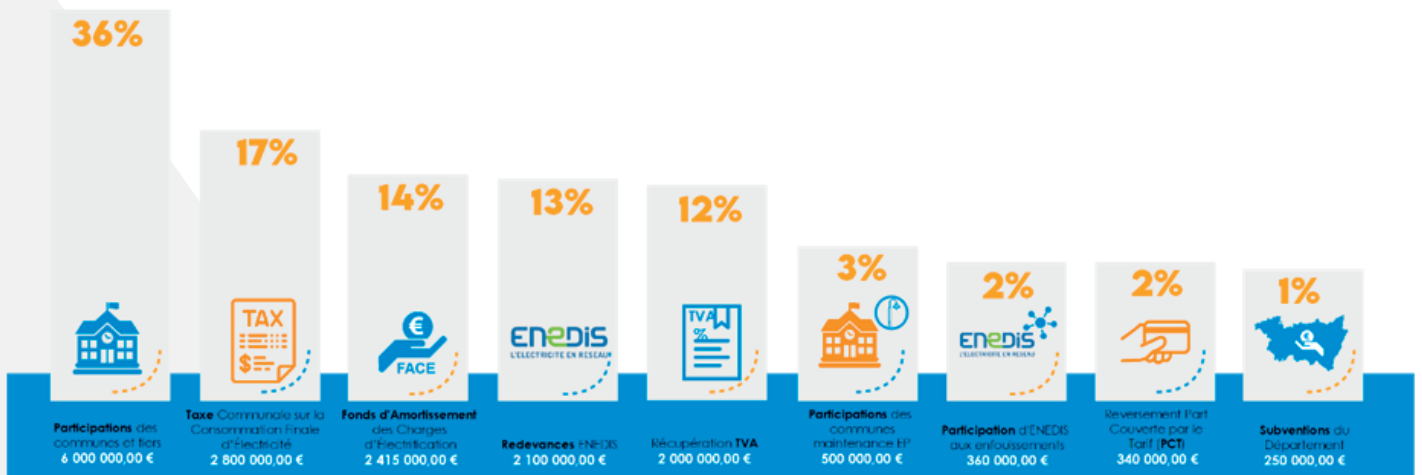


+ de 33 000 €

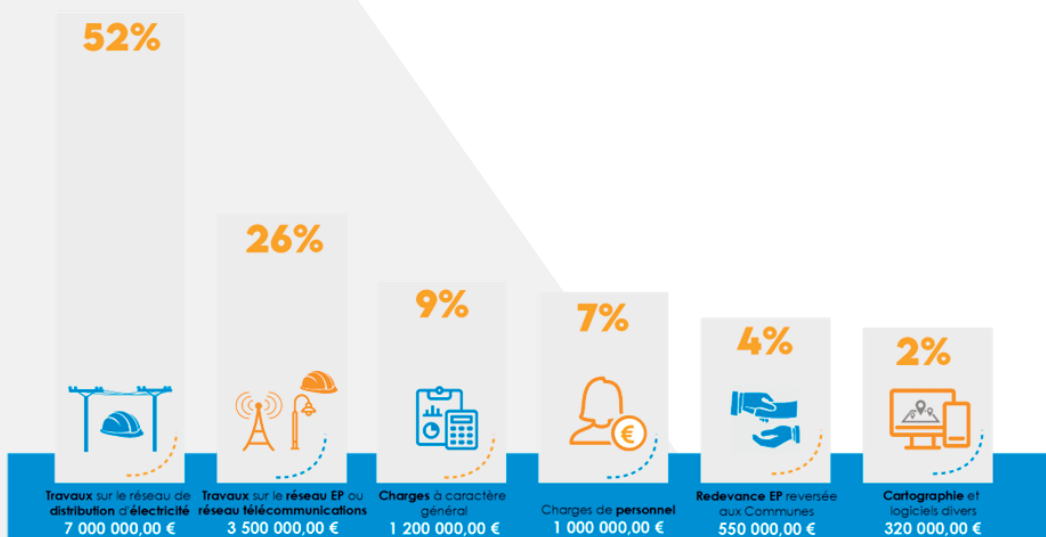
pour finaliser la détection et la cartographie du réseau d'éclairage public



PRINCIPALES RECETTES DES 3 DERNIÈRES ANNÉES



PRINCIPALES DÉPENSES DES 3 DERNIÈRES ANNÉES



ACTIVITÉ COMPTABLE

2021

MANDATS
ÉMIS

3 184

TITRES
ÉMIS

2 044

DÉLAI GLOBAL DE PAIEMENT :

13,10 jours dont 3,18 jours du comptable.

--> soit 10 jours pour le SDEV



ANNEXES

1

COORDONNÉES DES CHARGÉS D'AFFAIRES

2

TABLEAUX DE FINANCEMENT DES TRAVAUX
AU 01/01/2022

1. COORDONNÉES DES CHARGÉS D'AFFAIRES



CHARGÉ D'AFFAIRES

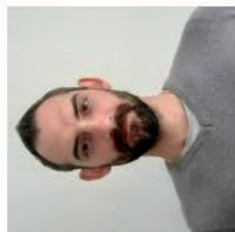
MASSONNEAU Sophie

Chargée d'Affaires - Lot 1
Projets en électrification rurale

📞 [03 29 29 25 10](tel:0329292510)

📠 [07 86 16 53 37](tel:0786165337)

@ sophie.massonneau@sdev88.fr



CHARGÉ D'AFFAIRES

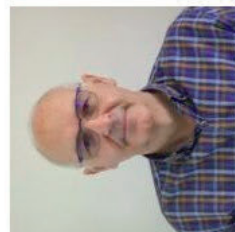
PINOT Julien

Chargé d'Affaires - Lot 3
Projets en électrification rurale

📞 [03 29 29 19 61](tel:0329291961)

📠 [06 14 43 11 79](tel:0614431179)

@ julien.pinot@sdev88.fr



CHARGÉ D'AFFAIRES

IDOUX Bruno

Chargé d'Affaires - Lot 5
Projets en électrification rurale

📞 [03 29 29 19 66](tel:0329291966)

📠 [06 27 47 46 83](tel:0627474683)

@ bruno.idoux@sdev88.fr



CHARGÉ D'AFFAIRES

JACQUOT Damien

Chargé d'Affaires - Lot 2
Projets en électrification rurale

📞 [03 29 29 19 64](tel:0329291964)

📠 [06 14 43 14 08](tel:0614431408)

@ damien.jacquot@sdev88.fr



CHARGÉ D'AFFAIRES

LOUIS-VILLEMAIN Anthony

Chargé d'Affaires - Lot 4
Projets en électrification rurale

📞 [03 29 29 25 18](tel:0329292518)

📠 [06 03 09 71 67](tel:0603097167)

@ anthony.louis-villemain@sdev88.fr



CHARGÉ D'AFFAIRES

MAILLOT Olivier

Chargé d'Affaires - Lot 6
Projets en électrification rurale

📞 [03 29 29 19 63](tel:0329291963)

📠 [06 14 43 15 31](tel:0614431531)

@ olivier.maillot@sdev88.fr

2. TABLEAU DE FINANCEMENT DES TRAVAUX

COMMUNES URBAINES

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, DE GENIE CIVIL DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC, A COMPTER DU 01/01/2022



Nature des travaux	COMMUNES URBAINES pour lesquelles le SDEV perçoit la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité				COMMUNES URBAINES conservant la Taxe Communale sur les Consommations Finales d'Electricité							
	Maître d'ouvrage	Commune	ENEDIS	SDEV	Maître d'ouvrage	Commune	ENEDIS	SDEV				
Extension pour un lotissement privé :	ENEDIS				ENEDIS							
					ENEDIS							
Extension pour un équipement communal (lotissement, bâtiment, ...)	ENEDIS				ENEDIS							
					ENEDIS							
Extension pour un bâtiment agricole	ENEDIS				ENEDIS							
					ENEDIS							
Extensions diverses (particuliers par exemple)	ENEDIS				ENEDIS							
					ENEDIS							
Renforcement / Sécurisation	ENEDIS											
Enfouissement du réseau électrique retenu à l'ECV	SDEV	24%/90 000€ HT 48% au-delà	40%/90 000 € HT	36%/90 000 € HT 52 % au-delà	SDEV	40%/90 000€ HT 80% au-delà	40%/90 000 € HT	20%				
Enfouissement du réseau électrique non retenu à un programme de subvention extérieur	SDEV	48%	/	52%	SDEV	80%	/	20%				
Eclairage public - Communes ayant délégué la compétence												
Investissement en Eclairage public	SDEV	max 70 % - les aides du Département	Conseil Départemental subvention de 10 ou 20 % / 75 000 € HT	SDEV	Maître d'ouvrage	Commune	Conseil Départemental	SDEV	Maître d'ouvrage	Commune	Conseil Départemental	SDEV
					SDEV	30%	SDEV	max 80 % - les aides du Département	SDEV	subvention de 10 ou 20 % / 75 000 € HT	SDEV	20%
Investissement en Eclairage public - dossier ne bénéficiant pas d'une subvention	SDEV	70%	/	30%	SDEV	80%	/	30%	SDEV	80%	/	20%
					SDEV	forfait/point lumineux	/	environ 40%	SDEV	forfait/point lumineux	/	environ 40%
Entretien du réseau d'éclairage public	SDEV	100 % HT	/	/	SDEV	100 % HT	/	/	SDEV	100 % HT	/	/
					SDEV	maintenances préventive	/	/	SDEV	maintenances préventive	/	/
SDEV	maintenances curative	/	/	SDEV	maintenances curative	/	/	SDEV	maintenances curative	/	/	
Génie civil du réseau de communications électroniques												
partie intérieure d'un lotissement privé	Maître d'ouvrage lotisseur	Commune	SDEV	SDEV	Maître d'ouvrage	Commune	SDEV	SDEV	Maître d'ouvrage	Commune	SDEV	
					lotisseur	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements	lotisseur	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements		
autres projets coordonnés au réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage SDEV	SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements	SDEV	SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements	SDEV	SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements	
					SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements	SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements		

COMMUNES RURALES



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ELECTRIFICATION, DE GENIE CIVIL DU RESEAU DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC, A COMPTER DU 01/01/2022

COMMUNES RURALES					
Nature des travaux	Maitre d'ouvrage	Commune	Loisieur	SDEV	
Extension pour un lotissement privé :	partie intérieure	/	59%	41%	
	partie extérieure	59%	/	41%	
Extension pour un équipement communal (lotissement, bâtiment...)	SDEV	18%	/	82%	
Extension pour un bâtiment agricole	SDEV	18%	/	82%	
Extensions diverses (particuliers par exemple)	SDEV	59%	/	41%	
Renforcement / Sécurisation	SDEV	/	/	100%	
Enfouissement du réseau électrique retenu au FACE ou à IECV	SDEV	24%/90 000 € HT 66% au-delà	/	76%/90 000€ HT 34% au-delà	
Enfouissement du réseau électrique non retenu à un programme extérieur de subvention	SDEV	66%	/	34%	
Eclairage public - Communes ayant délégué la compétence					
Investissement en Eclairage public	SDEV	max 70 % - les aides du Département	Conseil Départemental subvention de 10 ou 20 % / 75 000 € HT	30%	
Investissement en Eclairage public - dossier ne bénéficiant pas d'une subvention	SDEV	70%	/	30%	
Entretien du réseau d'éclairage public	maintenance préventive	forfait/point lumineux	/	environ 40 %	
	maintenance curative	100 % HT	/	/	
Génie civil du réseau de communications électroniques					
partie intérieure d'un lotissement privé	SDEV	Commune / loisieur	SDEV		
autres projets coordonnés au réseau électrique sous maîtrise d'ouvrage SDEV	SDEV	100% du HT			
	SDEV	Coût HT de fourniture et pose du matériel	Coût des terrassements		



28, rue de la Clé d'Or – BP 142
88004 EPINAL Cedex

Permanence physique et téléphonique :

De 8h à 12h et de 13h à 17h

Du lundi au vendredi

au 03.29.29.19.60

Site internet :

www.sdev88.fr

Mail : sdev@sdev88.fr

